



ANFA

SERVICES DE L'AUTOMOBILE
ET DE LA MOBILITÉ

CAHIER DES CHARGES

Appel d'offres ouvert

« Stratégie, création et publication de contenus Social media pour l'action de promotion des métiers et des formations des services autos de l'ANFA »

Date limite de réception des plis :
Lundi 16 octobre 2023 à 16h

Préambule

1. Présentation de l'ANFA

L'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) est mandatée par les partenaires sociaux de la branche des services de l'automobile pour mettre en œuvre, sous leur contrôle, des dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans le champ professionnel et géographique de la convention collective nationale des services de l'automobile.

A ce titre, les missions principales de l'ANFA sont les suivantes :

- Anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile (OPMQ de la branche),
- Apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) de branche,
- Propose une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle et intervient dans le cadre d'une mission d'appui et de conseil de la branche,
- Propose et élabore des certifications avec la Commission Paritaire Nationale,
- Participe aux Commissions professionnelles consultatives des Ministères,
- Assure le contrôle, l'organisation et le suivi des jurys de certification,
- Participe à la mise à jour du Répertoire National des Qualifications des Services Automobiles (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications des Services Automobiles (RNCSA),
- Procède à l'inscription des certifications et titres de la branche au RNCP et en assure le suivi après de la Commission Paritaire Nationale,
- Assure la promotion des métiers,
- Développe l'apprentissage, notamment via le réseau des CFA Pilotes et Associés, assure un lien avec les établissements scolaires, ceux relevant de l'enseignement supérieur et de manière générale, avec les organismes de formation intervenant sur le champ de la branche,
- Gère, suit et développe les outils de promotion des emplois.

Association loi 1901, l'ANFA perçoit et gère une ressource de nature fiscale, au titre de l'article 1609 sexvicies du Code général des impôts, dédiée aux formations techniques.

Pour en savoir plus sur l'ANFA : <https://www.anfa-auto.fr/anfa/missions>

2. Présentation de la mission de Promotion des métiers de l'ANFA

Le service Communication de l'ANFA pilote à la fois la communication institutionnelle (notamment via le site anfa-auto.fr et la page LinkedIn ANFA) et la mission de promotion des métiers, déployée via un territoire de marque spécifique, « Métiers Services Auto », qui dispose de sa propre charte graphique (fournie en annexes). L'événement annuel de la Semaine des services de l'automobile et de la mobilité (SSAM), piloté par l'ANFA, possède son propre logo, dont les couleurs sont les mêmes que celles de la charte graphique Métiers Services Auto.

L'action de promotion des métiers, mission historique de l'ANFA, vise à promouvoir les métiers et les formations de la branche des services de l'automobile afin de susciter des vocations et, donc, d'encourager l'entrée en formation, notamment en alternance. A ce titre, le public cible prioritaire de l'action de promotion des métiers est constitué des jeunes en phase d'orientation (collégiens à partir de la 4^{ème}, ainsi que les lycéens en potentielle situation de réorientation). Les demandeurs d'emploi et les salariés en reconversion professionnelle constituent également une cible, dans le cadre d'opérations plus spécifiques. La cible secondaire de l'action est constituée de la communauté des prescripteurs (aussi bien les parents et l'entourage du jeune que les enseignants, les personnes et institutions en charge de l'orientation).

L'action de promotion des métiers mise en œuvre par l'ANFA est multicanale (voir en annexe pour une présentation synthétique). Le digital y occupe une place prépondérante, via un site de découverte des métiers et formations (metiers-services-auto.com) et une présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et très récemment Tiktok). Ces derniers étant devenus un moyen incontournable de toucher les cibles visées, l'ANFA souhaite :

- y développer fortement sa présence
- y renforcer la visibilité de ses actions
- gagner en cohérence éditoriale
- améliorer son impact et ses performances.

Les métiers des services automobiles sur les réseaux sociaux :

https://www.facebook.com/metiersservicesauto/?locale=fr_FR

https://www.instagram.com/metiers_services_auto/?hl=fr

https://www.tiktok.com/@metiers_services_auto

Focus « Les services de l'automobile »

La branche professionnelle des « services de l'automobile » désigne la filière dite de « l'aval » - et non de « l'amont » qui concerne, elle, la métallurgie, c'est-à-dire la construction automobile. Les services de l'automobile englobent toutes les activités de la sortie d'usine du véhicule, jusqu'à son recyclage : commerce, maintenance-réparation, contrôle technique, mais aussi location courte et longue durée, enseignement de la conduite, parking et stationnement, etc. Sont concernés les quatre véhicules suivants : la voiture, le camion, la moto et le vélo.

Caractéristiques principales et objets du marché

Dans ce contexte, l'ANFA souhaite confier à un prestataire **une mission de conception de stratégie, de création et de publication de contenus destinés aux réseaux sociaux dans le cadre de son action de promotion des métiers et des formations des services de l'automobile, et ce pour deux ans (2024 et 2025).**

La mission s'articule autour des objets principaux suivants :

- La conception d'une stratégie social media adaptée aux cibles visées, incluant une stratégie social ads et de recrutement de communautés, assortie d'indicateurs de performance permettant de l'évaluer et l'ajuster ;
- La planification éditoriale des publications et campagnes ;
- La conception et la création de contenus à forte valeur ajoutée (vidéos, visuels, etc.) correspondant aux quatre catégories d'action déployées :
 - Run : alimentation hebdomadaire des comptes par le biais d'une structuration de posts par catégories (ex : focus métiers / focus chiffres / événements en région, etc.) ;
 - Campagnes spécifiques : prévisionnel de deux campagnes annuelles (ex : campagne « Nos métiers recrutent » focalisant sur un ou plusieurs métiers) ;
 - Semaine des services de l'automobile et de la mobilité : campagne social media spécifique à cet événement annuel, qui fait l'objet d'un plan média de grande ampleur ;
 - Opérations spéciales dont une opération User Generated Content (UGC).

Sur le dernier point, l'ANFA attend du prestataire qu'il soit force de proposition sur des opérations spéciales et, notamment une opération de type UGC, permettant de capitaliser sur l'effet d'engagement caractéristique de ce genre de projet auprès de la cible prioritaire jeune.



- La modération des comptes, en collaboration avec le service Communication selon un process qui sera élaboré en concertation, incluant le nettoyage des comptes des spams,
- Le reporting, prenant appui sur les indicateurs de performance identifiés dans la phase de construction stratégique. La méthodologie de reporting sera construite en concertation (fréquence, outils utilisés, etc.), sur la base des recommandations du prestataire.

Cette liste de contenus n'est pas exhaustive mais **la réponse à l'appel d'offres doit intégrer ces éléments incontournables** qui permettront à l'ANFA de sélectionner le prestataire le plus approprié pour l'accompagner.

Budget

Un budget annuel estimé de 117 000 HT est envisagé pour l'année 2024, puis 2025, sous réserve de validation des enveloppes budgétaires par le Conseil de Gestion de l'ANFA.

Ce budget n'inclut pas l'achat media (pris en charge directement par l'ANFA) ni les honoraires d'achat media. Le prestataire devra préciser dans sa réponse le pourcentage appliqué sur l'achat media.

Protection des données personnelles

L'acheteur et le candidat, agissant en qualité de responsable du traitement distinct, font leur affaire des obligations leur incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que toute disposition légale ou réglementaire nationale et européenne, en particulier la loi Informatique et Libertés modifiée, ainsi que l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés.

Fait à Meudon, le 7 Septembre 2023

Dominique FAIVRE-PIERRET

Déléguée Générale

ANFA
43 bis, Route de Vaugirard
92190 MEUDON
Tél. 01 41 14 16 18
N° SIRET : 784 671 497 00385
www.anfa-auto.fr